

ELABORER L'ERRD

Un support pour rendre compte de l'utilisation des ressources et évaluer la mise en œuvre du CPOM et de l'EPRD

Objectifs

- Connaître le contexte législatif (lois de financement de la sécurité sociale de 2016, 2017 et 2018) et réglementaire (décret du 21 décembre 2016 codifié, ainsi que les nombreux arrêtés publiés depuis)
- Acquérir les connaissances nécessaires pour élaborer l'ERRD
- Maîtriser la procédure de l'ERRD au sein du nouveau dispositif, et en particulier dans le cadre de la mise en œuvre d'un CPOM

Programme

■ L'environnement législatif et réglementaire des établissements sociaux et médico sociaux sous EPRD

- L'ERRD comme moyen de rendre compte via une procédure réglementée : échéances, transferts sur une plateforme
- La place de l'ERRD dans le cadre d'une négociation contractualisée via le dialogue de gestion (CPOM)

■ L'ERRD : composition et construction

- Tableau de l'activité réalisée
- Le ou les Comptes de Résultats Prévisionnels (principal ou annexes)
- Le suivi durant l'année, les décisions modificatives ou transferts de crédits.
- Les tableaux annexes relatifs à l'emploi des crédits (frais de personnels, tableau de répartition des charges, tableau des provisions et réserves, etc.)
- Le rapport d'activité réalisée et financier
- L'ERRD synthétique, le calcul de la capacité d'autofinancement réalisée.
- Du résultat comptable au résultat administratif, l'affectation du résultat : affectation à un projet (réserves) et porosité du résultat
- Lien entre l'affectation du ou des résultats avec les fiches actions du CPOM
- Les résultats : moyens des objectifs
- Le bilan financier et les ratios
- Le tableau de bord ANAP : un complément à l'ERRD
- Les indicateurs réglementés dits indicateurs de performance : ANAP.
- Repérer les sources de collecte des indicateurs (frais de personnel, GRH, le suivi des usagers, de l'activité, etc.)

Conditions matérielles

Ordinateur portable, tablette ou smartphone avec connexion internet

Recommandation

Nous vous conseillons de vous munir du dernier budget prévisionnel ainsi que du compte administratif de votre structure, d'une calculatrice ainsi que d'un ordinateur portable

Date(s)

Inter : 1er mars

Intra : date(s) à fixer avec l'adhérent

Lieu

Inter : URIOPSS - Marseille

Intra : dans vos locaux ou dans les locaux de l'URIOPSS

Durée

Inter : 1 jour - 7 heures

Intra : selon vos besoins

Tarif

Inter : 280 €

Intra : 1 100€ pour 7h de formation

Nous consulter pour plus de précisions

Public / pré-requis

- Directeurs, RAF, comptables, décideurs bénévoles, présence souhaitée du binôme directeur/comptable
- Connaissances du fonctionnement budgétaire des ESMS
- Minimum 6 personnes / maximum 12 personnes

Méthodes pédagogiques

- Apports de connaissances théoriques, exposés
- Echanges entre participants
- Etude de cas, cas pratiques
- Travaux de groupe
- Support de projection transmis

Méthodes et modalités d'évaluation

- En amont de la formation : un test d'auto-positionnement et évaluation des attentes spécifiques est transmis au stagiaire
- En cours de formation : une évaluation des acquis est réalisée par l'intervenant.e en cours et en fin de formation par des cas pratiques, jeux de rôles, exercices, tour de table etc...
- En fin de formation seront transmis au stagiaire :
 - un questionnaire final qui permettra d'évaluer les connaissances acquises
 - un questionnaire de satisfaction à chaud qui permettra d'évaluer la satisfaction
 - un questionnaire de satisfaction à froid à 6 mois pour apprécier l'impact de la formation sur le poste de travail

Intervenant

Luc MAUDUIT

Consultant formateur, gestion budgétaire et tarifaire des ESMS, membre du groupe « gestion tarification » de l'UNIOPSS

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les stagiaires en situation de handicap sont invités à contacter l'URIOPSS (formation@uriopss-pacac.fr) afin d'organiser leur accueil et, dans la mesure du possible, leur prise en charge pédagogique. Le cas échéant, l'URIOPSS s'appuie sur un réseau de partenaires pour répondre aux besoins exprimés, ou orienter si nécessaire vers les dispositifs ou acteurs spécialisés.

